



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture  
et des forêts DIAF

Direktion der Institutionen und der Land-  
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

[www.fr.ch/diaf](http://www.fr.ch/diaf)

*Seules les paroles prononcées font foi !*

## **AG de Fusion 21**

Givisiez, le 5 mars 2020

*Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF*

La fusion du Grand Fribourg est une nécessité urgente !

Madame la co-présidente,  
Monsieur le co-président, Conseiller d'Etat,  
Autorités cantonales et communales,  
Mesdames les collaboratrices des communes,  
Mesdames et Messieurs,

C'est par cette affirmation forte que le Gouvernement a récemment interpellé le Grand Conseil au sujet du Grand Fribourg. C'est une nécessité urgente non seulement pour la région concernée, mais pour l'ensemble de notre canton. Les mots du Conseil d'Etat sont clairs et catégoriques.

La détermination du Conseil d'Etat est d'ailleurs visible très concrètement ce soir par la présence de trois conseillers d'Etat, et je passerai tout à l'heure avec plaisir la parole à mon collègue M. le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, puis à M. le Directeur des finances. Nous sommes là pour insister sur le fait que la fusion apportera une pierre au développement de tout notre canton.

Un centre cantonal fort pour Fribourg, voilà un projet qui doit rayonner dans tout le canton et enthousiasmer au-delà de ces frontières. Les structures qui se mettront en place contribueront à construire le Fribourg de demain, que nous parlions de la ville ou du canton.

L'urbanisation croissante de nos territoires, les changements sociétaux et la concentration des infrastructures comme des lieux d'activité économique, commerciale, de formation, de santé ou de loisir, tout cela fait que le centre cantonal irrigue un bassin qui dépasse largement ses propres frontières. Il est essentiel de dire et de répéter que la fusion du Grand Fribourg est d'un intérêt capital pour l'ensemble du canton.

Les autorités cantonales se sont d'ailleurs mobilisées à plusieurs reprises pour faire avancer ce dossier, qui a connu, comme vous le savez des échecs ou des coups de frein dans le passé. Pour ne retenir que les principales étapes de ces dernières années, je rappelle que le Parlement a adopté à une très large majorité une résolution en 2013 qui demandait au Conseil d'Etat de s'engager pour l'aboutissement de la fusion. Cette résolution a été suivie en 2014 d'une motion demandant une loi sur le sujet, puis, en 2016, par l'adoption de cette loi.

Depuis 2017, le renforcement du centre cantonal est l'un des trois projets-phares du Gouvernement pour la législature, au même titre que la digitalisation et le renforcement économique du canton.

C'est dire l'importance de ce projet. C'est pour ces raisons que l'Etat a apporté son soutien au processus de fusion, de plusieurs manières.

D'abord simplement en prévoyant dans la législation cantonale de nouveaux articles consacrés à la fusion du Grand Fribourg. Le Grand Fribourg est la seule fusion du canton à disposer ainsi d'articles spécifiques dans notre législation. Les principaux éléments de cette législation résident dans l'instauration de l'assemblée constitutive, ainsi que dans l'imposition d'un calendrier pour aboutir à une convention de fusion. Encore plus concrètement, l'Etat verse chaque année 200'000 francs à l'assemblée constitutive pour la soutenir dans son fonctionnement.

C'est un soutien important, et, j'insiste, unique, dans le canton. Je remarque aussi que ce soutien ne tient pas compte de la mobilisation de l'administration cantonale pour accompagner techniquement ce projet, à la Préfecture de la Sarine et au sein de nos Directions.

Le Conseil d'Etat tient également à adapter la législation cantonale au défi de la fusion du Grand Fribourg. Avec un projet de fusion d'une telle ampleur, nous sommes entrés dans un territoire inconnu, pour lequel notre législation n'a pas été conçue. C'est ainsi qu'au fil des travaux de l'assemblée constitutive, des obstacles juridiques ont été identifiés.

Le Gouvernement s'est engagé à les lever, et il vient tout juste, mardi, de transmettre au Grand Conseil un projet de loi adaptant certaines dispositions relatives aux fusions de communes. Ce projet propose par exemple de supprimer le délai imposé aux communes pour bénéficier de l'aide cantonale, afin de permettre aux projets de grande ampleur d'aboutir dans de bonnes conditions. C'est aussi un exemple de l'intérêt de tout le canton puisque la fusion du Grand Fribourg joue ici le rôle d'un laboratoire d'où émergent des solutions profitant à tous.

Enfin, et mon collègue chargé des finances y reviendra tout à l'heure, le Gouvernement est entré en matière sur la demande d'aide financière complémentaire pour la fusion, et a obtenu le soutien du Parlement.

Je l'ai dit, le canton de Fribourg a un intérêt fort à voir la fusion du Grand Fribourg aboutir. En devenant la 3e commune de Suisse romande, derrière Genève et Lausanne, et en intégrant le club des plus grandes communes de Suisse, nous aurons une force de frappe bien plus grande dans les discussions au niveau national, notamment en matière de mobilité.

Pour l'illustrer, ma Direction, en collaboration avec mon collègue Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, a fait réaliser une infographie illustrant la place incontournable du centre cantonal dans l'ensemble du réseau. Cette infographie sera diffusée dans le cadre de la campagne pour le vote consultatif, afin que l'enjeu cantonal soit aussi pris en compte. Dans ce sens le Conseil d'Etat a conditionné leur sortie extraordinaire du canton à des mesures qui profitent à l'ensemble du canton.